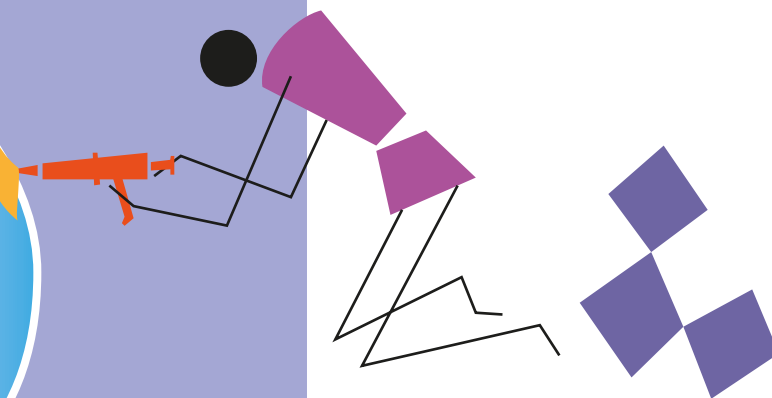
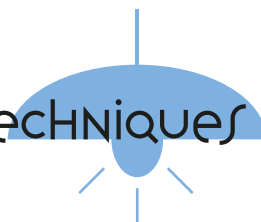


plomberie robinetterie

conseils techniques



Si vous vous absentez pendant plusieurs jours, mieux vaut fermer le robinet d'arrivée d'eau !

● La robinetterie :

Pour entretenir l'ensemble de ses logements, Eure habitat fait appel à des entreprises avec lesquelles il a passé un contrat. Les coordonnées de ces entreprises vous sont communiquées par votre agent de proximité ou l'agence Eure habitat dont vous dépendez.

Ces contrats couvrent notamment le dépannage de la robinetterie et porte sur :

- les mitigeurs (thermostatiques ou non),
- les branchements lave-vaisselle, lave-linge et machine à laver, à l'exception des robinets auto-perforants,
- les robinets de barrage dans logement et sur colonne eau chaude et froide,
- les robinets mélangeurs éviers, douches, lavabos, baignoires, bidets et mécanisme inverseur bain douche,
- les cols de cygne, joints toriques et les mousseurs,
- les flexibles de douche, supports et douchettes,
- les mécanismes et robinets de chasse d'eau,
- les joints de pipe et d'étanchéité entre la cuvette et le réservoir,
- les siphons, systèmes de vidage et joints,
- les manchettes compteurs.

Après une absence prolongée, il est bon de faire couler l'eau pendant une minute en ventilant la pièce pour éliminer tout risque de contamination par la légionellose

Si vous constatez une fuite dans votre logement, appelez l'entreprise titulaire du contrat de dépannage.

A chaque dépannage, un document d'intervention sera rempli par le technicien de l'entreprise, responsable des prestations réalisées. Ce bulletin sera signé par vous-même et le technicien, constatant ainsi le bon fonctionnement de l'appareil après intervention.

● Les sanitaires :

L'ensemble des sanitaires (lavabo, baignoire, douche, WC, évier, ...) doit être maintenu en bon état ainsi que tous les accessoires (pompe de douche, abattant de WC, ...).

Eure habitat vous invite également à refaire les joints d'étanchéité (de type silicone) entre le mur et les appareils sanitaires aussi souvent que nécessaire. Il est strictement interdit de jeter lingettes, serviettes hygiéniques, ... dans les toilettes !



Chacun de nous, en veillant à ses gestes quotidiens, peut réduire sa consommation d'eau et ainsi faire des économies...

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer... **Un robinet qui goutte, c'est 45 000 litres d'eau perdus par an, soit un coût de 148 € (avec un m³ à 3.30 €) !** Pensez donc à vérifier régulièrement vos robinets et votre chasse d'eau.

Un autre conseil : ne laissez pas le robinet ouvert pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents et le rasage car l'eau coule inutilement...

source : www.developpement-durable.gouv.fr